

---

**PROGRAMME D'AIDE AUX ÉVÉNEMENTS  
VISANT LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS  
RÉCRÉATIVES ET/OU PÉDAGOGIQUES  
RELIÉES AU TANGO ARGENTIN DANS LA  
GRANDE RÉGION DE QUÉBEC.**

---



## **POLITIQUE**

### **CADRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

#### **HISTORIQUE DE LA POLITIQUE**

##### ***Objectif de l'Association***

L'Association Tango Québec a pour mission de promouvoir, soutenir et encourager la pratique du tango argentin dans la grande région de Québec, nommé ci-après par (ATQ).

##### ***Contexte***

Depuis l'exercice financier 2009-2010, le conseil exécutif (CE) a cherché à suivre l'objectif précédemment énoncé en proposant, aux membres qui le demandaient, une aide financière et/ou logistique à des projets rassembleurs, audacieux et créatifs directement reliés à la promotion du tango argentin (spectacles, festivals, invitation de danseuses, danseurs et pédagogues de renommée nationale ou internationale) qui visaient à promouvoir des activités tango à Québec.

#### **CADRE ADMINISTRATIF**

##### ***Zone d'action de l'Association***

Dans le cadre de la présente politique, l'ATQ agit comme partenaire plutôt que comme maître d'œuvre, afin de ne pas brimer la créativité des protagonistes ni restreindre leur champ d'action.

L'ATQ a défini des catégories de projets, couvrant, en nature, l'ensemble des demandes reçues depuis la mise en place de l'exercice.

L'ATQ apporte un soutien aux différents projets proposés durant l'année afin de stimuler les initiatives et donner aux récipiendaires la possibilité d'atteindre leurs objectifs sans encourir de pertes.

L'ATQ demande un faire-valoir permettant principalement de stimuler les adhésions afin d'augmenter son champ d'action quant à sa fonction de réseau ainsi que d'assurer la pérennité de cette politique de soutien dont le financement dépend, en majeure partie, du nombre d'adhésions.

### ***Définition du faire-valoir***

L'ATQ demande aux bénéficiaires, en contrepartie de l'aide apportée, un faire-valoir afin d'augmenter sa sphère d'influence dans le but d'assurer un caractère pérenne à la politique.

Aucune contrepartie financière directe ne sera demandée par l'ATQ afin de respecter son statut d'association à but non lucratif.

Le faire-valoir a trait à la stimulation des adhésions (incitatifs à participer pour les membres de l'ATQ), une publicité pour l'ATQ équitable et respectueuse (logo, message ou espace incitant le recrutement de nouveaux membres) et une évaluation de l'intérêt des membres pour le projet durant ou à la fin de ce dernier.

Les propositions de faire-valoir devront faire partie intégrante de la demande et seront discutées avec les membres du conseil exécutif afin d'établir un climat de collaboration respectueux et équitable pour les deux parties. Elles devront tenir compte de trois critères précédemment énoncés, à savoir la stimulation des adhésions, la publicité pour l'ATQ et l'évaluation de l'interaction association / projet.

### **CADRE FINANCIER**

L'aide financière totale proposée chaque année par le conseil exécutif ne pourra en aucun cas dépasser les capacités financières de l'ATQ pour l'année en cours.

Quelque soit le type de projet, le montant de l'aide financière attribué pourra être révisé dépendamment du nombre d'adhésions (membres actifs) enregistré au moment de la demande.

Chaque année, un bilan sera élaboré par la trésorière spécifiant les montants accordés aux projets qui ont bénéficiés de l'aide financière de l'ATQ au cours de cette période. Ce bilan pourra être présenté aux membres lors de l'assemblée générale annuelle. *(Mettre à jour le registre des demandes et en faire partie intégrante de l'AGA à chaque fin d'exercice.)*

Le conseil exécutif se donne le droit de mettre fin à cette politique pour l'exercice financier en cours si la limite des capacités financières prévues pour cette initiative est atteinte.

En 2012-2013, le CE en fonction a mis en place une grille de calcul des montants accordés aux demandes reçues. Cette méthode permet d'octroyer de l'aide appropriée de façon équitable et en relation étroite avec l'ampleur de l'évènement.

- Nombres d'ateliers offerts (le nombre d'ateliers X par le prix unitaire des ateliers, exemple : 3 x 30\$= 120\$)
- Nombres de soirées durant l'évènement, achat de 4 billets d'entrées par soirée
- Le budget alloué par l'évènement pour les locations de salles X 25%

# Ateliers	Prix unitaire atelier	Calcul (ex : 3x30\$)	Total aide accordée
# Soirée	Prix unitaire admission	Calcul (ex : 2x15\$)	Total aide accordée
Local atelier Salle soirée	Budget prévu \$	Total location x 25%	Total aide accordée
Total de l'aide accordée selon la grille de calcul			

Un montant supplémentaire peut ou non être accordé selon la situation financière de l'Association lors de la demande ou en raison d'une situation particulière à l'évènement.

Les demandeurs d'aide doivent déposer des demandes amendées lorsque la teneur de l'évènement est modifiée et que ce changement a un impact sur la demande d'aide monétaire. Le paiement de l'aide pourrait être suspendu à défaut de recevoir les mises à jour des demandes.

Les ateliers et les soirées achetés par l'Association sont ensuite attribués parmi TOUS les membres actifs à cette date. Aucune présence lors du tirage n'est nécessaire. De cette manière, nous mettons de l'avant le retour aux membres et les tirages sont maximisés pour tous. Un billet d'entrée à une soirée par personne et non deux, ce qui garantit dans bien des cas une entrée supplémentaire aux producteurs de l'évènement. Dans le cas des ateliers, si la personne ne peut y aller, on avise d'offrir le billet à un membre de l'Asso.

Bien entendu, des demandes autres que celle-ci-dessus illustrées peuvent être reçues.

## **Définition des projets**

Trois catégories de projets ont été définies par l'ATQ.

### **1. Projet « Événement »**

Le projet **Événement** est un projet d'envergure, qui a un impact majeur sur les activités de tango argentin dans la grande région de Québec (i.e. festival, spectacle de grande envergure, soirée ou événement anniversaire). Le projet **Événement** rejoint un public qui s'étend au delà de la sphère d'influence de l'ATQ (en l'occurrence ses membres). Il permet le regroupement de danseurs de multiples allégeances provenant d'horizons variés. Il est considéré comme moteur de la promotion du tango argentin à une échelle provinciale, nationale et/ou internationale.

### **2. Projet « Soutien »**

Le projet **Soutien** est un projet qui a un impact important sur les activités tango argentin dans la grande région de Québec (i.e. invitation de pédagogues). Le projet **Soutien** rejoint un public plus restreint mais offre des opportunités de promotion locale pouvant s'étendre à une sphère d'influence plus large que celle de l'ATQ.

### **3. Projet « Promotion »**

Le projet **Promotion** est un projet qui a un impact promotionnel sur les activités tango argentin dans la grande région de Québec (i.e. soirée bénéfice, spectacles hors ATQ). Le projet **Promotion** rejoint un public large et doit être envisagé comme un objet promotionnel permettant d'augmenter la sphère d'influence de l'ATQ et des différents promoteurs du tango argentin.

## **Définition du soutien**

Le soutien apporté par l'ATQ peut être d'ordre financier et/ou logistique.

### **1. Soutien financier**

- **Retour aux membres**

Le retour aux membres est un incitatif de participation qui consiste à octroyer un rabais à nos membres actifs. L'ATQ délègue la responsabilité aux organisateurs de vérifier que les participants sont membres en règle conformément aux listes fournies préalablement par l'ATQ. Le retour aux membres s'adresse à toutes les catégories de projets.

- **Commandite**

La commandite se définit comme une somme d'argent qui fait partie intégrante du bilan financier du projet. Son attribution sera justifiée par un dossier budgétaire solide permettant aux membres du conseil exécutif de prendre une décision objective et éclairée quant au montant de l'aide accordée. Le montant accordé à titre de commandite pourra fluctuer en fonction du nombre de demandes déposées et des capacités financières de l'ATQ. La commandite s'adresse aux projets « Promotion » (voir Définition des projets).

- **Soutien au déficit**

Le soutien au déficit se définit comme une somme d'argent visant à réduire voire à annuler les pertes encourues par le récipiendaire dans le cas d'un bilan financier négatif. Il constitue donc une garantie financière incitative pour tous les protagonistes désireux de stimuler les activités de tango en minimisant les risques financiers encourus. Ce soutien ne peut pas être attribué dans le cas d'un bilan financier positif. Le montant accordé par projet pourra fluctuer en fonction du nombre de demandes déposées et des capacités financières de l'ATQ. Le soutien au déficit s'adresse aux projets « Évènement » et « Soutien » (voir Définition des projets).

## 2. Soutien logistique

- **Publicité**

L'ATQ propose aux récipiendaires un espace privilégié sur son site Internet, dans l'Info-Tango (bulletin d'information hebdomadaire) ou via l'utilisation d'infolettre spéciale. La publicité de l'évènement se fera néanmoins sur une base respectueuse des activités proposées par les autres membres de la communauté.

- **Ressources humaines**

L'ATQ propose aux organisateurs d'utiliser son réseau social (liste de distribution de courrier électronique) pour solliciter l'aide de ses membres sur une base de bénévolat ou d'incitatif afin de faciliter la mise en place des différents projets.

- **Matériel / Équipement / Location de salles**

Sur demande, l'ATQ pourra mettre à disposition l'équipement de sonorisation dont elle dispose actuellement. Le formulaire de location disponible sur le site web devra être rempli par le demandeur et remis avec la demande d'aide. L'ATQ pourrait aussi assumer totalement ou en partie la location de l'espace nécessaire à la tenue d'un évènement, sous réserve du cadre financier.

## DÉPÔT D'UNE DEMANDE

### RAPPEL SUR LE PROGRAMME

Le programme vise à appuyer des projets audacieux et créatifs directement reliés à la promotion du tango argentin dans la grande région de Québec (spectacles, festivals, invitation de danseuses, danseurs et pédagogues de renommée nationale ou internationale, soirées bénéfiques). La priorité sera donnée aux projets « rassembleur », c'est dire que l'initiateur du projet aura démontré clairement son souci de collaborer, au mieux, avec d'autres partenaires oeuvrant pour la promotion du tango argentin dans la grande région de Québec (les membres-écoles entrent en primeur dans cette catégorie). Dans ce contexte, l'initiateur du projet reste le maître d'œuvre du projet et conserve le crédit de l'initiative.

### ADMISSIBILITÉ

Seuls les membres actifs de l'ATQ (pour l'exercice financier en cours) sont admissibles, soit les membres-écoles ou les membres-individus.

Les membres siégeant sur le conseil exécutif (CE) de l'ATQ ne sont pas éligibles.

### CATÉGORIE DE PROJETS

Le porteur du dossier doit, sur une base objective, présenter son projet afin qu'il entre dans l'une des trois catégories suivantes :

1. Le projet **Évènement** est un projet d'envergure, qui a un impact majeur sur les activités de tango argentin dans la grande région de Québec (i.e. festival, spectacle de grande envergure, soirée ou évènement anniversaire). Le projet **Évènement** rejoint un public qui s'étend au delà de la sphère d'influence de l'ATQ (en l'occurrence ses membres). Il permet le regroupement de danseurs de multiples allégeances provenant d'horizons variés. Il est considéré comme moteur de la promotion du tango argentin à une échelle provinciale, nationale et/ou internationale.

2, Projet **Soutien** est un projet qui a un impact important sur les activités tango argentin dans la grande région de Québec (i.e. invitation de pédagogues). Le projet **Soutien** rejoint un public plus restreint mais offre des opportunités de promotion locale pouvant s'étendre à une sphère d'influence plus large que celle de l'ATQ.

3. Projet **Promotion** est un projet qui a un impact promotionnel sur les activités tango argentin dans la grande région de Québec (i.e. soirée bénéfice, spectacles hors ATQ). Le projet *Promotion* rejoint un public large et doit être envisagé comme un objet promotionnel permettant d'augmenter la sphère d'influence de l'ATQ et des différents promoteurs du tango argentin.

### CONTENU DE LA DEMANDE

Le dossier doit documenter:

- a. la nature et la portée de l'événement;
- b. les besoins logistiques et financiers nécessaires à sa réalisation;
- c. les retombées pour l'ATQ et la promotion du tango dans la grande région de Québec.

Pour ce faire veuillez compléter le formulaire fourni par l'ATQ et disponible sur le site web de l'ATQ.

### ÉCHÉANCIER

Chaque demande doit être déposée selon un échéancier précis dans le but d'aider le conseil exécutif à administrer l'aide à apporter dans le cadre du projet.

Les projets du type **Évènement** devront être annoncés, si possible, lors du comité école suivant l'AGA durant lesquels les protagonistes pourront présenter leurs projets. Le dépôt officiel de la demande devra se faire 5 mois avant la tenue de l'évènement. Cette requête est implicite puisque ce type de projet nécessite généralement une planification conséquente et un échéancier précis.

Les projets du type **Soutien** seront annoncés, si possible, lors du comité école suivant l'AGA. Le dépôt officiel de la demande devra se faire 3 mois avant la tenue de l'évènement. Dans le cas d'un soutien au déficit il implique que le récipiendaire s'engage à produire un bilan financier qu'il présentera, à huis clos, à au moins deux membres du conseil exécutif (présidence et trésorerie au obligatoirement).

Les projets du type **Promotion** seront proposés au conseil exécutif durant l'année. Compte tenu du caractère promotionnel ou rassembleur de l'évènement, aucun bilan financier ne sera demandé.



## LIMITE

Compte tenu de la faible capacité financière de l'ATQ, s'il y a plusieurs projets sur la table, le nombre de demande par membre actif pourra être limité à une demande par exercice financier pour les projets *Évènement* et *Soutien*.

Il est à retenir que l'ATQ finance un projet et non un membre. Ainsi :

- Plusieurs membres ne pourront pas cumuler des demandes pour un même projet.
- Un projet piloté par un membre-individu ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une aide financière si les retombées directes s'adressent à un membre-école ayant déjà obtenu une aide financière pour un projet *Évènement* ou *Soutien*.

**L'obtention d'un soutien pour l'exercice en cours ne garantit pas une aide financière pour l'exercice suivant. Le respect des règles de faire-valoir demandée par l'ATQ sera en grande partie garant de la reconduite ou non d'une aide financière.**

## VERSEMENT DES MONTANTS ACCORDÉS

Pour toutes les demandes reçues et pour lesquelles une aide financière est accordée, le versement de l'aide sera scindé en deux versements :

- La moitié de l'aide accordée sera versée au moment de l'acceptation de la demande
- La seconde moitié de l'aide accordée sera versée la journée du début de l'évènement faisant l'objet de l'aide accordé.